

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2021

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU, CHOQUET, AUBRY, ROUSSEAU.
MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, DOLLEZ, DELAMARRE, FERNANDES, DELORMEL, COULON, FLAGOTHIER, BARRE, VIGNE.

ABSENTS REPRESENTES : M. CONVERS par M. DESMEDT
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
M. RAUZIER par Mme DELAMARRE
Mme TRÉZEL par Mme BRUNET
M. MOONEN par M. DUBOUIL
M. MATRON par M. BOURGETEAU

ABSENTS EXCUSÉS : MM. HAMOT, KWAK et LENOBLE.

ABSENTS : M. BERTHELOT et Mme KONAN.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Subventions pour distinctions nationales
3. Modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme
4. Création d'un nouveau cimetière
5. Acquisition de parcelles
6. Echanges de parcelles
7. Remboursement de frais avancés par un agent
8. Démission d'un membre du Conseil Municipal
9. Questions diverses

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances des 19 mars, 9 avril, 30 avril et 2 juillet 2021, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Colette **DOLLEZ**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Subvention pour distinctions nationales

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de récompenser le Wheeling Club qui s'est distingué au niveau national en lui attribuant une subvention exceptionnelle de 200 €.

VOTE : UNANIMITE

3. Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme

M. **DESMEDT** explique au Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme de la commune de St Just-en-Chaussée, approuvé le 04/05/2007, révisé le 26/02/2010, modifié les 01/02/2008, 03/09/2010, 16/10/2012 et mis à jour le 09/07/2018 doit à nouveau faire l'objet d'une modification.

Le projet de modification simplifiée n°4 a été notifié au Préfet et aux personnes publiques associées le 24/02/2021 sans observation.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification simplifiée n°4 a été mis à disposition du public du 10 juin 2021 au 10 juillet 2021.

Compte tenu de l'absence de remarque émise par les administrés à l'issue de cette période, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la modification simplifiée n°4 du PLU.

VOTE : UNANIMITE

4. Création d'un nouveau cimetière

M. **DESMEDT** expose au Conseil Municipal que la création d'un nouveau cimetière est rendue nécessaire par la saturation du terrain actuellement consacré à l'inhumation des défunts et précise que l'extension du cimetière actuel, au cœur de l'espace bâti, n'est pas envisageable. La création du nouveau cimetière, situé à l'extérieur du périmètre d'agglomération et à plus de 35 mètres des habitations, n'est pas soumise à autorisation préfectorale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création du nouveau cimetière le long de la RD 117, en direction du village de Plainval,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE

5. Acquisition de parcelles

M. **DESMEDT** expose au Conseil Municipal que pour mener à bien le projet de création du nouveau cimetière, la commune de St Just-en-Chaussée doit se porter acquéreur de 2 parcelles de terrain :

- Parcelle cadastrée AE 27 (p) pour 5 073 m²
- Parcelle cadastrée AE 28 (p) pour 2 613 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'acquérir ces 2 parcelles au prix de 15 €/m² après saisine du service des Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 16/03/2021 et avec l'accord du propriétaire, le GFA du Bois de l'Abbaye,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE

6. Echanges de parcelles

Arrivée de Mme Aya KONAN (nombre de votants : 24)

M. DESMEDT expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la création du nouveau cimetière, il y a lieu de procéder à un échange de parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sur avis du service d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 16/03/2021,

➤ **DÉCIDE** de procéder aux échanges suivants :

1°) **Parcelles appartenant au Centre Communal d'Action Sociale du Plessier-sur-St Just :**

- AE 382 (p) pour 4 047 m²
- AE 322 (p) pour 362 m²

avec les parcelles appartenant à la commune de St Just-en-Chaussée :

- AE 262 (p) et AE 275 (p) pour 4 409 m²

2°) **Parcelles appartenant à l'indivision LEFEVRE :**

- AE 385 (p) pour 279 m²
- AE 385 (p) pour 420 m²

avec les parcelles appartenant à la commune de St Just-en-Chaussée :

- AE 262 (p) pour 165 m²
- AE 493 (p) pour 534 m²

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ces échanges.

VOTE : UNANIMITE

7. Remboursement de frais avancés par un agent

M. DESMEDT expose au Conseil Municipal que, lors d'un mini-camp organisé pendant le centre de loisirs de cet été, un agent a fait l'avance de frais.

Il propose de rembourser la somme de 170.76 € à l'agent concerné.

VOTE : UNANIMITE

8. Démission d'un membre du Conseil Municipal

M. DESMEDT rappelle au Conseil Municipal que par courrier en date du 5 juillet 2021, Pascal FOVIAUX lui a fait part de sa démission en qualité de conseiller municipal et par là même de conseiller communautaire.

Il propose de désigner Thierry MOONEN en remplacement de Pascal FOVIAUX, au conseil communautaire.

VOTE : UNANIMITE

Tour de table :

M. **DUBOUIL** fait un point sur la rentrée des classes qui s'est déroulée dans de bonnes conditions. Différents travaux (plomberie, peinture...) ont été réalisés par les services techniques cet été, les équipes enseignantes sont ravies et les en remercient.

Mme **BONNET** se félicite de la réussite des centres de loisirs de juillet et août qui ont accueilli respectivement 110 et 60 enfants. L'Espace jeunesse, a quant à lui, accueilli 32 adolescents.

Mme **BONNET** informe que :

- en raison du contexte sanitaire actuel, le repas des aînés est annulé. La distribution du colis, pour l'ensemble des aînés, aura lieu au gymnase municipal le jeudi 25 novembre.
- une brocante aux jouets aura lieu le dimanche 5 décembre à la salle des fêtes.

M. **DESMEDT** informe que le Gouvernement a mis en place un protocole sanitaire imposant aux agents travaillant au sein de la Médiathèque et du gymnase de contrôler le Pass Sanitaire des usagers ainsi que des agents exerçant leurs fonctions dans ces structures. En revanche, le Pass Sanitaire ne s'applique pas pour l'accès aux administrations et services publics.

Mme **BOURGOIN** annonce que la commission culture se réunira le mardi 9 septembre afin de décider du maintien de la tenue du Salon des Arts les 23 et 24 octobre 2021 à la Salle des Fêtes.

M. **BOURGETEAU** souligne la réussite du Forum des Associations qui a eu lieu le samedi 28 août. Il félicite les membres du service des sports de la ville pour leur travail qui a contribué au succès de cette journée. Par ailleurs, il remercie le centre E. Leclerc qui a mis à disposition sa galerie marchande pour cette occasion.

Il rappelle les manifestations sportives qui se dérouleront le dimanche 5 septembre :

- le motocross du Wheeling Club
- le Raid « l'Orient'Oise » de l'Acles Raid Aventures

Par ailleurs, il annonce que la façade du gymnase va être rénovée et verra accueillir une fresque.

M. **CHOQUET** indique qu'il a participé au Conseil d'Administration du Collège Louise Michel et informe de leur taux de réussite à la série générale du Diplôme National du Brevet qui s'élève à 82 % dont 68 % avec mention. Les résultats de la série professionnelle avoisinent, quant à eux, les 100 %.

Par ailleurs, il indique que plus de 70 % des élèves ont eu leur 1^{er} choix d'orientation accepté. Les élèves doivent choisir une des trois voies d'orientation possibles après le collège. La moitié des élèves part en filière générale et technologique, 1/3 s'oriente en filière professionnelle tandis que le reste des élèves s'inscrit en Certificat d'Aptitude Professionnelle.

Arrivée de M. Vincent **BERTHELOT**

Mme **DELAMARRE** informe que près de 12 000 vaccins ont été réalisés depuis l'ouverture du centre de vaccination et que celui-ci restera ouvert jusque fin décembre.

Le centre a fonctionné fortement pendant les congés d'été. Il a été constaté un ralentissement depuis la rentrée. Toutefois, l'activité devrait reprendre début novembre avec les 3^{èmes} doses ouvertes aux plus de 65 ans ou moins de 65 ans sur ordonnance médicale.

Elle ajoute que des créneaux dédiés aux élèves des collèges de Saint Just en Chaussée et Maignelay-Montigny ont été ouverts.

M. **DESMEDT** estime que le coût financier du centre pour la ville s'élève à environ 80 000 €. Bien que ce coût soit non négligeable et nécessite de puiser dans les excédents de la commune, il rappelle que la municipalité a à cœur de participer à la lutte contre le Covid-19 et souligne que ce centre de vaccination répond à une véritable attente des Saint Justois et des habitants des communes alentour.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 22 octobre.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 19h10.